



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-28**

L'an deux mille vingt,
Le 22 juin 2020 à 18 heures 30,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 17 juin 2020
Date d'affichage : 17 juin 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Fabienne PRIMA, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michèle CAFFIER, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, David NOEL, Tatiana LECUYER, Sylviane CORNET, Bernard MOUSSAY, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU,

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

Dominique NAVET (pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE),
Patrick GOMEL (pouvoir à Michèle CAFFIER)
Jean DIDIER (pouvoir à Bernard MOUSSAY)

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance.

REMBOURSEMENT DES LOCATIONS DE SALLES REMBOURSEMENT DES REPAS DE CANTINE NON CONSOMMÉS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la crise sanitaire a empêché les locataires des salles communales de profiter de leur location. Certains avaient versé des arrhes d'autre avaient réglé la totalité de la réservation.

Pour la restauration scolaire, les réservations des repas se font via l'application E. Ticket. La période de confinement n'a pas permis aux familles de solder le porte-monnaie virtuel de l'application.

Pour les écoliers qui restent scolarisés à l'école publique les e. tickets seront réutilisables l'an prochain cependant ce n'est pas le cas pour les futur(e)s collégien(ne)s ainsi que pour les familles qui déménagent.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rembourser les personnes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à engager toutes les démarches lui permettant d'effectuer les remboursements aux personnes concernées

Le Conseil Municipal : les Membres présents,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,
Le 22 juin 2020

Le Maire,

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

30 JUIN 2020



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire

08 JUL. 2020

